Certifie conforme

Charles-François LEGRAND

Certified by yousign

Charles-François LEGRAND, Président du Comité Stratégique

ABE ASSOCIES

Société par actions simplifiée au capital de 13.663.233,61 euros

Siège social : 32, rue Monseigneur Duchesne

35000 Rennes

981 948 458 RCS Rennes

(la « **Société** »)

RÉUNION DU COMITÉ STRATÉGIQUE DU 30 JUIN 2025

Extrait

Le 30 juin 2025 à 9 heures, les membres du Comité Stratégique de la société ABE ASSOCIES (ci-après le « **Comité Stratégique** »), société par actions simplifiée au capital de 13.663.233,61 euros dont le siège social est situé 32, rue Monseigneur Duchesne à Rennes (35000), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Rennes sous le numéro 981 948 458 (ci-après dénommée la « **Société** »), se sont réunis en visioconférence.

Sont présents :

- Monsieur Charles-François LEGRAND ;
- Monsieur Guillaume BOULVAIS ;
- Monsieur Rémi VERDIER ;
- Monsieur Gaétan CHAMPENOIS ;
- La société UNEXO CAPITAL, représentée par Antoine MARTIARENA ;
- La société Crédit Agricole Ille et Vilaine Expansion, représentée par Nicolas ORHON ;
- La société Capital Croissance, représentée par Sami CHAYEB.

Le Comité Stratégique réunissant la présence de tous ses membres peut valablement délibérer.

PREMIÈRE DÉCISION

(Autorisation à donner dans le cadre de la révocation de Monsieur Gaétan CHAMPENOIS de son mandat de Directeur Général de la Société)

Les membres du Comité Stratégique, (i) connaissance pris du projet de révocation de Monsieur Gaétan CHAMPENOIS de ses fonctions de Directeur Général de la Société et (ii) conformément aux dispositions de l'article 4.1.3 et de l'annexe 4.1.3 du pacte d'associés relatif à la Société conclu entre les associés de la Société en date du 19 décembre 2023 (le « **Pacte** »), autorisent la révocation du mandat de Directeur Général de la Société de Monsieur Gaétan CHAMPENOIS.

En conséquence, le Comité Stratégique confère tous pouvoirs au Président de la Société à l'effet de prendre toutes dispositions permettant la réalisation de cette opération, et notamment :

- De faire toutes déclarations, de négocier, signer et conclure tous documents y afférents ;
- Et plus généralement, de prendre toutes mesures s'avérant nécessaires à la réalisation de la révocation du mandat de Directeur Général de Monsieur Gaétan CHAMPENOIS.

Cette décision est adoptée à 6 voix pour et une abstention.

[°°°]

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

* *
*

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et tous les membres du Comité Stratégique.

Le Comité Stratégique reconnait que le présent procès-verbal a été conclu sous forme d'un écrit électronique et accepte de la signer par voie électronique au moyen d'un procédé fiable d'identification garantissant le lien de sa signature avec le présent procès-verbal, mis en œuvre par le service Yousign©. Le présent procès-verbal sous sa forme électronique a la même valeur probante qu'un écrit sur support papier conformément à l'article 1366 du Code civil.